



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

DROIT ADMINISTRATIF

MAITRISER LES AT & MP POUR LES FONCTIONNAIRES

Du 5 juin au 31 décembre 2026

Durée : 2h30

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec :

Me Johana JOUNIER

Avocat

Barreau de Lyon

120€ la séance

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de comprendre et appliquer les règles spécifiques aux AT/MP dans la fonction publique pour accompagner leurs clients fonctionnaires à chaque étape, de la déclaration à l'indemnisation.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I – Distinguer accident de travail, accident de trajet et maladie professionnelle

II – Focus sur le Conseil médical

III – Les suites de l’avis du Conseil médical

IV – Le positionnement du fonctionnaire en CITIS

V – Sortir du CITIS : étapes et recours

VI – La retraite pour invalidité

VII – La rechute

VIII – L’indemnisation du fonctionnaire : la jurisprudence Moya-Caville

IX – La situation des agents contractuels de droit public

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Vidéos, quiz, supports téléchargeables, tutoriels (lecture commentée d’un bilan, d’un compte de résultat, analyse de bilans originaux...).

Associe théorie et pratique avec des exposés et des études de cas.

Accessible depuis un ordinateur ou une tablette.

Modalités d’évaluation de la formation :

Quizz d’atteinte des objectifs adressé à l’issue de la formation. Un score de 70% est requis pour la délivrance de l’attestation CNB.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l’avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l’attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n’ouvrira pas droit à un remboursement. A l’issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l’EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d’assistance : *Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (06 86 10 42 64 / marion.sourd@legalfamily.fr)*

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap Me Marion Sourd, (marion.sourd@legalfamily.fr).*